

Conditions générales de vente du site rife-caraibe.fr

édition Septembre 2015

I. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions dans lesquelles Outremer Telecom vend ses produits et services sur son site internet www.rife-caraibe.fr.

Les offres rife sont assorties de conditions spécifiques propres, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions générales de vente de votre offre ainsi que de ses conditions particulières.

Dans le cadre des appels qui sont réalisées par le Client avec un terminal mobile via le réseau d'Outremer Telecom, il est recommandé au Client d'utiliser un kit main-libre (ou tout autre équipement assimilé ou équivalent) afin de limiter l'exposition aux émissions radioélectriques émises par ledit terminal ; et il est également conseillé de respecter les conditions d'usages qui ont été déterminées par le fabricant au sein de la notice du terminal mobile. En outre, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) recommande notamment de recourir, pour les enfants et les adultes utilisateurs intensifs, aux terminaux mobiles affichant un DAS plus faibles.

II. LOI APPLICABLE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les conditions spécifiques présentes sur la boutique en ligne sont soumises au droit français.

III. OFFRE PROPOSEE

Sont commercialisées plusieurs catégories de produits et services sans abonnement.

L'offre rife est exclusivement disponible sur la boutique en ligne ou par téléphone.

La boutique en ligne n'a pas pour vocation la vente en gros.

IV. COMMANDE

Toute commande implique votre acceptation des présentes conditions générales de vente, des conditions générales de ventes de l'offre rife et des conditions spécifiques.

Après avoir consulté l'ensemble des informations disponibles pour effectuer votre choix, pour valider votre commande vous devrez préalablement vous identifier. A cet effet, vous remplirez un formulaire à l'aide des indications qui vous sont fournies.

Vous êtes informé et acceptez que la saisie de ces informations fasse preuve de votre identité et de votre engagement.

L'enregistrement de la commande intervient dès la validation du paiement par vos soins.

Le numéro et le récapitulatif de la commande sont affichés à l'écran et envoyés par e-mail, à l'adresse électronique préalablement enregistrée. Cette confirmation tient lieu d'engagement.

A réception de la commande, la boutique en ligne réalise les contrôles nécessaires à sa prise en compte (conformité de la commande, coordonnées,...). La boutique en ligne peut être amenée à vous demander des justificatifs notamment au regard du montant de la commande.

La boutique en ligne se réserve le droit de refuser de fournir le produit prévu si vous ne remplissez pas les conditions pour en bénéficier.

En cas de commande portant sur un forfait mobile, Outremer Telecom se réserve le droit de vous demander des compléments d'information afin de valider votre commande, notamment si vous êtes inscrit au fichier des impayés et déclarations irrégulières géré par le GIE PREVENTEL.

Dans cette hypothèse, Outremer Telecom pourra vous demander de remettre un dépôt de garantie, conformément aux conditions générales d'abonnement et spécifique de l'offre souscrite.

Pour les commandes réalisées sur la boutique en ligne, Outremer Telecom se réserve le droit de ne pas donner suite à des commandes en nombre d'un même produit ou d'une même offre (commande unique ou commandes échelonnées dans un temps rapproché).

V. DISPONIBILITE DES PRODUITS

Les offres, les produits et les prix sont valables tant qu'ils sont visibles sur la boutique en ligne ou pendant la durée de validité d'une promotion telle qu'indiquée sur la boutique en ligne.

Exceptionnellement, en cas de difficultés d'approvisionnement, votre commande est mise en attente jusqu'à réception de la totalité des produits. La commande ne peut donc pas faire l'objet d'une livraison partielle. Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre commande, dans la rubrique suivi de commande.

VI. PRIX

Le prix des produits et services mentionnés, qui s'entendent toutes taxes comprises, hors frais de livraison, sont ceux en vigueur au moment de votre consultation et validation de commande.

Le contenu et le prix des offres faites sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de l'offre.

Des offres spécifiques au web peuvent être mises en ligne, et sont strictement applicables aux seules ventes réalisées sur la boutique en ligne. Ces offres spécifiques sont, le cas échéant, soumises à des conditions précisées lors de leur mise en ligne.

Sauf dérogation, les promotions ne sont pas cumulables avec d'autres promotions en cours.

VII. VENTE A DISTANCE

En application de l'article L.121-21 du Code de la consommation, le Client, ayant souscrit à distance, a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant le service Client et/ou en écrivant en RAR au service de son département (adresse ci-dessous mentionnée), dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la souscription à l'offre, sous réserve, en cas d'achat ou de mise à disposition d'un équipement, que ce dernier soit retourné à Outremer Telecom.

Les éventuels frais de retour pour retourner les équipements sont à la charge du Client. Tout bien commandé devra être retourné dans son emballage d'origine, en parfait état, accompagné de tous ses accessoires ainsi que de l'intégralité de sa documentation. A ce titre, le Client prendra toutes les précautions nécessaires concernant l'emballage du bien retourné afin d'en assurer la protection.

Dans le cas où l'offre de service est associée à la fourniture d'équipements, le délai de rétractation court à compter de la réception des équipements.

Toutefois, conformément à l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé si le service a été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après votre consentement exprès et renoncement exprès au droit de rétractation. En tout état de cause, si Client exerce son droit de rétractation dans les conditions prévues à l'article L.121-21-5 du Code de la consommation, il sera redevable d'un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Par dérogation au principe selon lequel les conditions spécifiques priment sur les conditions générales, cette clause relative au droit de rétraction prévaut sur toute clause contraire susceptible d'apparaître dans des conditions spécifiques.

VIII. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La propriété des produits commandés ne vous est transférée qu'une fois effectué le paiement intégral du prix facturé, frais de livraison s'il y a lieu

IX. LIVRAISON

La livraison des produits s'effectue uniquement en Martinique et en Guadeloupe.

L'expédition des produits intervient en moyenne sous 4 jours ouvrés à compter du paiement de votre commande.

En cas de dépassement du délai de livraison indiqué par Outremer Telecom, Outremer Telecom en informe l'acquéreur par tout moyen.

Le Client est invité à vérifier les Produits à leur réception et faire ses réserves si les Produits livrés ne sont pas conformes à sa commande ou endommagés. A la seule fin de permettre à Outremer Telecom d'exercer le cas échéant un recours contre le transporteur, ces réserves doivent être formulées directement sur le bon de livraison, ou adressées au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison des Produits.

X. PREUVE DES TRANSACTIONS

Les données enregistrées par le système de paiement utilisé et choisi par vous-même (établissement bancaire ou autre), constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées par la boutique en ligne, vous-même et ledit établissement (ou autre organisme).

XI. GARANTIES

Les Produits peuvent donner droit à une garantie contractuelle dont la durée figure sur la fiche descriptive du Produit. La facture remise par Outremer Telecom constitue le bon de garantie nécessaire à sa mise en œuvre. Les garanties contractuelles ne couvrent pas les dommages d'origine externe ou consécutifs à une mauvaise utilisation des Produits ou à une utilisation non conforme, une intervention autre que celle des personnes habilitées par le constructeur, d'un choc, d'une mauvaise utilisation, d'une exposition à l'humidité.

Les garanties ne couvrent pas non plus les accessoires.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle à l'application des garanties légales prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil et aux articles L211-4, L211-5 et L212-12 du Code de la consommation.

Article L. 211-4 du Code de la consommation : «*Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.*

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.»

Article L. 211-5 du Code de la consommation : «*Pour être conforme au contrat, le bien doit :*

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.»

Article L. 211-12 du Code de la consommation : «*L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»*

Article 1641 du Code civil : «*Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.»*

Article 1648 alinéa 1 du Code civil : «*L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.»*

XII. PROTECTION DES DONNEES

Vos données personnelles sont collectées par Outremer Telecom conformément à la loi du 6 janvier 1978. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en écrivant aux adresses mentionnées à l'article Notification.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Outremer Telecom utilise lesdites informations (y compris les données de trafic) pour l'exploitation de ses services. Nous pouvons être amenés à transférer vos données personnelles à nos filiales ou prestataires situés hors Union Européenne afin de vous proposer nos offres et nos services. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez nous écrire à l'adresse (article Notification) de votre département.

Tout appel vers le numéro court du Service Clients de Outremer Telecom est automatiquement identifié par ce dernier.

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations concernant le client sont susceptibles d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE PREVENTEL, accessible aux fournisseurs de communications électroniques et aux sociétés de commercialisation de services de téléphonie mobile. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le client peut exercer son droit d'accès à ces informations auprès du GIE PREVENTEL, et son droit de rectification ou d'opposition concernant ces informations s'exerce auprès de notre société aux adresses mentionnées à l'article Notification des présentes.

XIII. ANNUAIRE UNIVERSEL

Le client peut demander à faire figurer gratuitement ses coordonnées (nom et prénom, adresse postale, numéro mobile, ...) dans les listes établies par Outremer Telecom et destinées à être transmises à toute personne autorisée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes à éditer un annuaire universel ou fournir un service de renseignements universels.

Le Client est informé qu'il peut également demander gratuitement :

- que son adresse n'apparaisse pas de manière complète sauf certains cas ;
- qu'il n'y ait pas de référence à son sexe, sous réserve d'absence d'homonymie ;
- que les données à caractère personnel le concernant ne soient pas utilisées dans des opérations de prospection directe, soit par voie postale, soit par voie de communications électroniques, à l'exception des opérations concernant la fourniture du service de téléphonie mobile et relevant de la relation contractuelle entre Outremer Telecom et son Client ;
- que ses coordonnées ne soient pas transmises à des fins de recherche inverse.

Le Client s'engage à fournir à Outremer Telecom des informations exactes et complètes et peut procéder à tout moment à la modification de ses choix de publication ou à la mise à jour de ses coordonnées par courrier (article Notification) ou par appel au service client.

XIV. FORCE MAJEURE

La responsabilité de la boutique en ligne, ou de ses partenaires, ne peut pas être engagée au cas où l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une ou de plusieurs obligations contenues dans le présent contrat résulte d'un cas de force majeure. Sont considérés notamment comme cas de force majeure les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les surtensions électroniques, les attentats, les grèves et les restrictions légales ou réglementaires à la fourniture de services de télécommunications, et tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'article 1148 du Code civil.

XV. NOTIFICATION

Le Client peut contacter le service client aux adresses suivantes :

Pour la Guadeloupe

Outremer Telecom, 70 Impasse Emile Dessout, 97122 Baie Mahault

Pour la Martinique

Outremer Telecom, ZI La Jambette, BP 280, 97285 Le Lamentin Cedex 2.

Toute correspondance doit comporter le numéro du contrat du Client, ainsi que ses coordonnées complètes.